



L'APEI de la
Région Dieppoise

Une place pour chacun

ESAT

Etablissement et Services
d'Aide par le Travail
« Les Ateliers d'Etran »

Livret d'Accueil

« Travailler c'est bien, mais être bien au travail c'est mieux ! »



1, Grande Rue des Salines
76 370 Martin-Eglise.
02.32.90.55.00
www.apeidieppe.fr



Sommaire

Mot de bienvenue	Page 3
Les valeurs de l'APEI de la Région Dieppoise	Page 4
Présentation de l'ESAT	Page 5
Les missions de l'ESAT	Page 6
Votre admission	Page 7
Votre accompagnement	Page 9
La vie dans l'établissement	Page 10
1- Les activités économiques	Page 10
2- Les activités socio- éducatives	Page 13
3- Les manifestations et loisirs	Page 15
4- Les horaires de travail	Page 17
5- Les jours d'ouverture	Page 17
6- La restauration	Page 18
7- Le transport	Page 19
8- La prise de médicaments	Page 20
9- Le conseil de la vie sociale	Page 21
10- Le pôle social	Page 22
11- Le service administratif	Page 22
12- L'affichage	Page 23
13- La mutuelle / Prévoyance retraite	Page 23
14- L'assurance	Page 24
15- Contacts	Page 24
Votre départ	Page 25



Mot de bienvenue

Ce livret d'accueil vous présente l'ESAT « Les Ateliers d'Etran ».

Il vous explique le fonctionnement général de l'établissement.

Il est important pour vous de connaître son contenu dès votre admission, cela facilitera votre [intégration](#).

[Intégration](#) : se sentir bien avec ses collègues et les encadrants.

Votre référent et l'animateur de Pôle peuvent vous aider à le lire et à le comprendre.

Ce document doit être révisé tous les 5 ans,

et modifié en fonction des changements dans le fonctionnement de l'ESAT et des évolutions de la loi.



Nancy COUVERT
Directrice Générale de l'APEI



Les Valeurs de l'APEI

L'APEI de la Région Dieppoise est une Association de Parents et Amis de Personnes en situation de Handicap Mental.

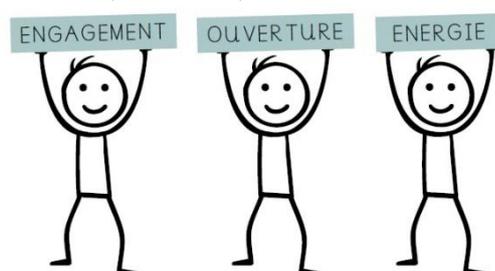
L'APEI a été créée en 1966 et s'occupe de plusieurs établissements :

- ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail
- Entreprise Adaptée
- IME : Institut Médico-Éducatif
- SESSAD : Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- Une plateforme de services et de Répit
- ATJ : Ateliers de Jour
- Foyer d'hébergement
- Foyer de vie
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- ATJM : Atelier de jour Médicalisé

Notre but est de soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Nos valeurs sont :

Une place pour chacun



Pour connaître nos différentes structures, et notre actualité,
Rendez-vous sur :

- Notre site internet : www.apeidieppe.fr
- Notre page **facebook** : APEI de la région Dieppoise



Présentation de l'ESAT

Les Ateliers d'Etran regroupent 2 établissements de travail protégé :

- 1 ESAT de 132 places
- 1 Entreprise Adaptée de 50 salariés

L'ESAT a été créé en 1988.

Il s'appelait à l'époque CAT « Navarre ».

L'établissement comporte 11 ateliers,

Cela permet de proposer à chacun

du travail adapté à ses capacités et à son rythme.

L'Agence Régionale de Santé Normandie finance l'ESAT.



Les missions de l'ESAT

L'établissement,

- Définit avec vous vos besoins et souhaits dans plusieurs domaines :
 - le travail,
 - l'autonomie,
Autonomie : pouvoir et savoir agir par soi-même et faire des choix.
 - La vie sociale,
 - La prévention, la santé et le bien-être,
Prévention : prendre soin de sa santé.
 - La vie affective et sexuelle.
- Vous fournit un travail adapté à vos capacités et souhaits.
- Vous propose une formation professionnelle.
- Vous facilite l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.
Le milieu ordinaire veut dire les entreprises extérieures.
- Vous aide à obtenir une attestation de RAE.
RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience.
- Vous permet de pratiquer une activité de soutien.
- Vous offre un cadre de travail sécurisé et agréable.
- Vous donne la possibilité de vous exprimer.
et de vous impliquer dans la vie de l'établissement.



Certains travailleurs de l'ESAT sont accompagnés par le SAVS ou par le Foyer d'hébergement.

Les autres travailleurs peuvent être accompagnés ponctuellement par le Pôle social de l'ESAT.

Les éducateurs partagent les informations utiles à votre accompagnement.



Votre admission



Pour être admis à L'ESAT, il faut :

- Être âgé de 20 ans ou plus
- Avoir une orientation ESAT de la [MDPH](#).

[MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.](#)

Département de Seine Maritime



La Directeur de l'ESAT décide de l'admission en fonction :

- du nombre de places disponibles,
- de l'atelier,
- et de la cohérence entre le projet d'établissement et votre projet de travail.



Les étapes de l'admission

Vous devez Envoyer :

- Une demande écrite signée
- L'orientation MDPH
- Et éventuellement, un CV



- Le référent des stagiaires vous contactera pour vous proposer une date de visite et d'entretien.



Vous conviendrez avec le référent d'une période de stage et remplirez une fiche de renseignements.



Après 2 stages effectués, vous pouvez être inscrit(e) si vous le souhaitez, sur la liste d'attente de l'établissement.

En cas de libération de places, une commission pluridisciplinaire propose l'admission et la décision est prise par la Directrice.



Visite médicale obligatoire par la médecine du travail ⇒ pour vérifier la capacité à travailler en ESAT.



Votre accompagnement



Admission

Le Directeur de l'ESAT vous remet le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Ces documents sont relus et commentés avec lui sur un temps spécifique.

Vous signez le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail avec le Directeur, dans le mois qui suit votre admission.

Vous serez amené(e) à faire des entretiens avec la psychologue, avec votre référent ou avec le Directeur de l'ESAT afin d'évaluer vos besoins.

Avant la fin de votre période d'essai : 6 mois, vous serez invité(e) à une réunion de bilan/projet afin de valider et signer votre premier **PROJET PERSONNALISÉ** renouvelable tous les 12 mois.
Le projet personnalisé devient l'avenant du contrat.

Une fois par an, vous êtes invité à faire avec votre référent :

- Le bilan de l'année et d'évaluer
- D'évaluer l'évolution de vos compétences et votre implication dans le travail
- De revoir vos projets si besoin



La vie dans l'établissement



1- Les activités économiques

Pôle Production propre, Alimentation et Revalorisation

Atelier Caramel de pommes



Atelier Menuiserie



Sous-traitance 3



Sous-traitance 2



Dans l'atelier démantèlement, on sépare différents composants des photocopieurs et ordinateurs comme le plastique, pour les revendre par la suite.



Le Pôle Traitement des articles de textile

Blanchisserie



Le Pôle Services

Espaces verts



Atelier Garage



Prestations extérieures



Les personnes qui travaillent à l'extérieur restent rattachés à l'ESAT.

Pôle Soustraction



La sous-traitance veut dire, répondre à la commande d'une entreprise.

Par exemple :

- Emballage de produits alimentaires,
- Contrôle et tri des pièces,
- Assemblage des pièces,
- Mise sou pli

Sous-traitance 1



Sous-traitance 4



2- Les activités socio-éducatives

Vous avez droit à 2 heures d'activité de soutien par semaine au maximum.

L'ESAT vous propose un large choix parmi plusieurs activités, y compris le vendredi après-midi, pour ceux qui souhaitent rester.

Pour certaines activités,

on pourrait vous demander une participation financière.

Activités sportives et de bien-être

Par exemple :

Aquagym



Football



Tennis de table



Aviron



Echecs



Activités artistiques et d'expression corporelle

Par exemple :

Comédie Musicale



Relaxation



Activités d'apprentissage et d'autonomie

Autonomie veut dire pouvoir et savoir agir par soi-même et faire des choix.

Par Exemple :

Atelier cuisine



Informatique



Langue des signes Française



Code de la route



Le CLLUB Cercle des liens et loisirs utiles au bien- vieillir



Ce nouveau service est ouvert aux personnes :

- âgées de plus de 45 ans
- et qui travaillent à temps partiel ou sont en retraite.

Le CLLUB aide les personnes à :

- créer des amitiés, garder le lien,
- couper le rythme du quotidien, découvrir de nouveaux centres d'intérêt,
- s'informer, être guidé, préserver son autonomie,
- oser pousser des portes.

3- Les Manifestations et loisirs

Les sorties et moments conviviaux

Ces moments de loisirs vous permettent de vous détendre et de découvrir vos collègues et éducateurs, dans un cadre autre que le travail.

L'ESAT propose en fonction des années

Des sorties ou des moments festifs (repas, barbecue, olympiades, etc.)



La fête de fin d'année

Chaque année, les établissements pour adultes de l'APEI se retrouvent autour d'un repas dansant pour fêter la fin d'année dans une ambiance conviviale.

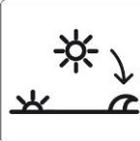


La semaine « Toi, Moi, etc... »

Depuis 2013, l'APEI organise, à l'occasion de la Saint Valentin, une semaine d'animations appelée « Toi, Moi, etc... » pour fêter les amours et les amitiés.



4- Les Horaires de travail

	Le Matin 	L'Après-midi 
Du lundi au jeudi	De 8h20' 	A 16h55' 
Vendredi	De 8h20' à 12h30'  	

Certains ateliers comme la Repasserie et la Blanchisserie ont des horaires qui peuvent changer selon les périodes.

La Direction peut décider de changer les horaires en fonction des besoins, après consultation du Conseil de la Vie Sociale.

Pour les travailleurs, mis à disposition en entreprise, les horaires de travail peuvent être différents, adaptés à ceux de l'entreprise.

5- Les jours d'ouverture

Vous êtes informés du calendrier des jours de congés et des ponts de l'année, dès qu'ils sont validés par la direction et les délégués du personnel.



6- La Restauration

Les repas du midi sont servis au restaurant de l'ESAT.

Ils sont préparés sur place par une équipe de la société SOGERES



Les menus proposés sont équilibrés.

Ils se composent d' :

- une entrée,
- un plat principal,
- un fromage,
- un dessert,
- et un café.

Vous avez chaque jour le choix entre plusieurs menus.

Pour éviter la file d'attente, il y a 3 services :



à 12H 15'

ou



à 12H 30'

ou



à 12H 45'

Vous avez le droit de déjeuner à l'extérieur

à condition d'avertir votre éducateur à l'avance.

L'ESAT vous facture chaque mois les frais de restauration en fonction du nombre de repas que vous avez pris.



Dans la salle de détente,
L'ESAT met à votre disposition
un distributeur de boissons



7- Le Transport

Pour les travailleurs qui ont leur propre moyen de transport,
l'ESAT leur met à disposition un parking au fond de l'établissement.

Pour les autres travailleurs,

l'ESAT propose différents moyens de transport en fonction :

- du lieu d'habitation,
- du niveau d'autonomie,
- des places disponibles.

► Le bus (Cars Denis)

Il fait une navette entre l'établissement,
le foyer d'hébergement Quai de l'Yser et la Gare de Dieppe.



Horaires :	Le Matin		L'Après-midi
			
Du lundi au jeudi	à 07H 55'	à 08H 05'	à 17H 00'
	 au foyer du Marin au Pollet	 à la gare	 Départ de l'ESAT
Vendredi	Pareil que les autres jours de la semaine		13H 30'  Départ de l'ESAT



► Les véhicules de l'établissement

2 véhicules réalisent 2 circuits différents :

- Circuit Envermeu
 - Gouchaupré
 - Bailly en Rivière
 - Envermeu
 - Sauchay le Bas
 - Martin-Eglise
- Circuit Vallée de la Scie
 - Longueville sur Scie
 - Biville la Baignarde
 - Lamberville
 - Pierreville
 - Offranville

L'ESAT facture chaque mois une participation aux frais de transport, en fonction de l'éloignement de l'établissement.

8- La prise de médicaments

La prise des médicaments, au sein de l'établissement, reste sous votre responsabilité.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à votre éducateur pour vérifier la bonne prise de vos médicaments, à condition de présenter une ordonnance en cours de validité.



9- Le conseil de la vie sociale (CVS) :

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement.

Par exemple :

- l'organisation interne et la vie quotidienne,
- les activités et les animations,
- les projets de travaux et d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'utilisation des locaux,
- l'accompagnement socio-éducatif des travailleurs.

Il se réunit au moins **3 fois par an**.

Les compte-rendu des réunions du CVS sont affichés à l'entrée du restaurant.

Liste des membres du CVS de l'ESAT :

- **Représentants de l'association :**

Mme GODEMAN, administratrice

- **Représentants des familles :**

Mmes VOULAN et LEPICARD et Mr SIMON

- **Représentants des salariés :**

Mme NIGAISE Mélody et M. DELAHAYE Cyril

- **Représentants des personnes accueillies :**

LEPORTIER Stéphanie - Présidente

TROHAY Damien

ROUSSELIN Sabine - Secrétaire

DUMONT Florian

SENE Jérôme

SOUDET Stéphane

NOUVEL Nadine

DACHE Suzanne



10- Le pôle social

Le pôle social c'est quoi ?

C'est un service ressources.

Il répond de manière ponctuelle à vos besoins

en facilitant les liens avec les professionnels et organismes extérieurs.

Les objectifs du pôle social :

Recueillir vos demandes, les évaluer,

vous guider et vous orienter.

Vous rendre le plus autonome possible

dans vos démarches en vous responsabilisant.



11- Le service administratif

Le service administratif est à votre disposition

pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de :

- la MDPH,



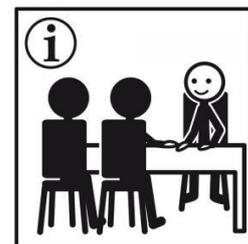
- la CAF,



- la CPAM,



- et les mandataires judiciaires.



Vous devez informer le service administratif de tout changement de votre situation (numéro de téléphone, adresse, situation familiale, maladie...)



12- L'affichage

Les informations concernant les travailleurs de l'ESAT sont affichées sur le tableau d'affichage, situé à la sortie du restaurant.



Ce tableau contient par exemple :

- La charte des droits et libertés,
- Les consignes de sécurité,
- La photo des nouveaux travailleurs et éducateurs,
- Les affiches des événements et animations.

13- La mutuelle / Prévoyance retraite

Les travailleurs de l'ESAT bénéficient d'une mutuelle
Et d'un régime complémentaire de retraite et de prévoyance.

La mutuelle s'appelle VERSPIEREN



La caisse de prévoyance s'appelle CHORUM



La caisse de retraite s'appelle malakoff médéric



L'ESAT finance 50% de la cotisation mensuelle.



14- L'assurance

Les assurances souscrites par l'établissement sont les suivantes :

- La responsabilité civile : elle couvre les dommages corporels, les dommages matériels et les dommages immatériels
- L'assurance multirisque elle couvre les dommages liés à l'incendie, vol, bris de glace, bris de machines ...
- L'assurance véhicules professionnels

Si vous possédez une voiture, un scooter, ou une voiturette, vous devez présenter une copie de l'assurance responsabilité civile.

15- Contacts

Pour nous contacter :

✉ Adresse :

1, Grande Rue des Salines
Etran. 76370 Martin Eglise

☎ Téléphone :

02.32.90.55.00

☎ Fax :

02.32.90.55.05

@ Adresse mail :

esat@apeidieppe.fr

Site Web :

www.apeidieppe.fr

Les horaires d'accueil téléphonique et du service administratif sont :

du lundi au jeudi

de 08H 00' à 17H 00'



et le vendredi

de 08H 00' à 16H 30'



En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur avec votre nom et numéro de téléphone.

Autres numéros utiles



☎ 112
Numéro d'urgence
européen



Votre départ



Différentes circonstances peuvent vous amener à quitter l'établissement :

- Une démission décidée par vous, pour un nouveau projet.
- Un départ en retraite.
- Une insertion en milieu ordinaire.
- Un changement d'orientation vers un établissement plus adapté.
- Ou à la demande de l'établissement pour des raisons disciplinaires (exclusion temporaire ou définitive).

Dans ce cas, le Directeur en informe la MDPH.

La CDAPH est la seule à décider du maintien ou non en ESAT.

Dans tous les cas, des rencontres entre :

- vous,
- votre représentant légal,
- le Directeur de l'ESAT
- et votre référent

sont réalisées pour préparer au mieux la suite de votre parcours.

Nous espérons que le chemin parcouru ensemble aura été constructif.

